



COMMISSIONS DÉPARTEMENTALES SPORTIVE – LITIGES ET CONTENTIEUX

PROCÈS-VERBAL N° 06 – REUNION DU 21 SEPTEMBRE 2023

Président : M. BAUDOUIN Gilles

Vice-Président : M. ROUGER Alain

Secrétaire : M. GODET Jean-Pierre

Membres : MM. GAUVIN Francis – PETIT Jean-Jacques – PRUNIER Jacky

Excusés : M. GODET Jean-Marie

MODALITÉS DE RECOURS

Toutes les décisions sont susceptibles d'Appel devant le Bureau du District dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.

Les frais de procédure, soit la somme de 77.00 € seront débités du compte du club appelant.

Pour les décisions concernant les matches de Coupes, le délai est ramené à 2 jours francs.

Les Membres des Commissions ci-dessous, licenciés dans les clubs, ne prennent part ni aux débats ni aux décisions, lorsque leur club est concerné :

-  M. BAUDOUIN Gilles – US Pexinoise
-  M. GODET Jean-Marie – RC Parthenay Viennay
-  M. GODET Jean-Pierre – FC Inter Bocage
-  M. GAUVIN Francis - FC Haut Val de Sèvre 94
-  M. PETIT Jean-Jacques – US Vrère St Léger de Montbrun
-  M. PRUNIER Jacky – AM.S. Assais
-  M. ROUGER Alain – Av.S. Echiré St Gelais

Le Procès-verbal n° 05 du 14 septembre 2023 est adopté à l'unanimité des Membres présents.



COMMISSIONS DEPARTEMENTALES
SPORTIVE – LITIGES ET CONTENTIEUX
PROCES-VERBAL N° 06 REUNION DU 21 SEPTEMBRE 2023

WEEK-END DU 09/10 SEPTEMBRE 2023

Match n° 26344007 Echiré St Gelais (3) – Buslaurs Thireuil (1) en D3 Poule C

Arbitre : Mr. MONNET Sylvain

Réclamation d'après match du club de Buslaurs Thireuil – Dossier transmis par la C.D.A.

Recevabilité de la réserve d'après match

Sur la forme :

- Attendu que conformément aux dispositions générales sur le dépôt d'une réserve d'après-match, le club plaignant doit envoyer sa réclamation dans les 48 h après la rencontre,
- Attendu que la réserve a été envoyée par le biais d'un courriel au District en date du lundi 11 Septembre 2023 à 19 h 08.

En conséquence, la Commission Sportive – Litiges et Contentieux juge la réserve recevable sur la forme.

Sur le fond :

La Commission d'Arbitrage, lors de sa réunion de Bureau du 20/09/2023, Procès-Verbal N° 2, déclare dans sa décision : Que la réserve d'après match déposée par le club de Buslaurs Thireuil ne peut être retenue.

La Commission Sportive – Litiges et Contentieux enregistre la décision prise par la Commission d'Arbitrage.

Par conséquent : confirme le Score acquis sur le terrain, à savoir :

Echiré St Gelais As (3) – Buslaurs Thireuil (1) : **0 - 0**

Les droits de Réclamation d'Après match ; soit 74 €, seront portés au débit du club de Buslaurs Thireuil.

Match n° 26344136 Niort St Florent (3) – Niort Souché (1) en D3 poule D.

Arbitre : Mr. MORTREUIL Jérémy

Match arrêté à la 87^{ème} minute de jeu sur le score de 1 à 2 en faveur de Niort Souché, à la suite d'un arrêt total de l'éclairage.

La Commission demande au club de Niort St Florent de lui adresser un rapport sur les circonstances et les faits du match arrêté le 9 septembre 2023.

Rapport à recevoir au District avant le mardi 26 septembre 2023.



COMMISSIONS DEPARTEMENTALES
SPORTIVE – LITIGES ET CONTENTIEUX
PROCES-VERBAL N° 06 REUNION DU 21 SEPTEMBRE 2023

WEEK-END DU 16/17 SEPTEMBRE 2023

FORFAITS

Amende de 21 €

Match n° 26689981 Echiré St Gelais (1) – GJ St Varaudaise (2) en Coupe Départementales U17 ➤ **St Varaudaise Forfait**

Match n° 26689984 Ent.Pexinoise/Vv (1) – Vasléenne (1) en Coupe Départementale U17 ➤ **Vasléenne Forfait**

Match n° 26689985 GJ Cerizay InterBocage (2) – GJ ESP.N-E 79 (1) en Coupe Départementale U17 ➤ **GJ Cerizay Interbocage Forfait**

Match n° 26707654 Ent. Fcvv/UsPexin (2) – Chauray (1) en Coupe Départementale U15 poule A ➤ **Ent. Fcvv /UsPexin Forfait**

Match n° 26856080 Gati Foot (1) – Neuville Ca (2) en Féminine U14/U17 poule D ➤ **Neuville CA 1^{er} Forfait**

Match n° 26851367 FC Bressuire (1) – Migné Auxances (1) en U16/U18 féminines A 11, poule B ➤ **Migné Auxances 1^{er} Forfait**

FORFAIT GENERAL

Amende de 63 €

GJ Vallées Vienne et Moulière Chauvigny en U14/U17 Féminines à 8, poule A – Les adversaires de cette équipe seront exempts.

DECLARATIONS TOURNOIS/PLATEAUX

Frais de déclaration Tournois/Plateaux 24 €

- **Du club de Chauray** : Samedi 25 et dimanche 26 mai 2024 – Catégories U11 et U13
- **Du club du Tallud** : Samedi 16 décembre 2023 – Tournoi Futsal

Tournois/Plateaux autorisés sous réserve que tous les joueurs/joueuses soient licencié(e)s F.F.F. et que ce jour-là, le terrain ne soit pas occupé par une compétition officielle.

MODIFICATIONS

WEEK-END DU 23/24 SEPTEMBRE 2023

Le match n° 26344012 Niort Clou Bouchet – Exireuil en D3 poule C se déroulera le dimanche 24 septembre 2023 à 15 h 00 sur le stade annexe de la Grand' Croix à Niort **(les clubs ont été avisés par la messagerie officielle)**



COMMISSIONS DEPARTEMENTALES
SPORTIVE – LITIGES ET CONTENTIEUX
PROCES-VERBAL N° 06 REUNION DU 21 SEPTEMBRE 2023

Le match n° 26374328 Voulmentin St Aubin 3 – Bressuire Mahorais 3 en D5 poule A se déroulera le dimanche 24 septembre 2023 à 13 h 00 sur le stade de St Clémentin (**le club de Bressuire mahorais a été avisé par la messagerie Zimbra**)

DEMANDE D'ENTENTE

➤ Entre les clubs de Plaine Gâtine (2) en D5 poule E et le club de Buslaurs Thireuil, avec Plaine Gâtine comme club support. Entente qui portera le nom de FCPG 2 BLT

Accord de la Commission.

Le Secrétaire
Jean-Pierre GODET

Le Président
Gilles BAUDOUIN